



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE VIA VIDÉOCONFÉRENCE

LE 8 AVRIL 2020

À 17 H 10

PROCÈS-VERBAL 20-05

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avaré	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
M. Éric DesLauriers-Joannette	Administrateur
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
Mme Josée Cloutier	Adjointe administrative direction générale

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 040-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2020 -

RÉSOLUTION 041-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2020.

Que les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 042-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en retirant le sujet suivant :

- Abrogation de la résolution no 039-20 et réduction de service/Covid-19

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant le sujet suivant :

- Tenue des assemblées du conseil d'administration à huis clos pendant la période de pandémie de la COVID-19

- ADOPTÉ -

5. TENUE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À HUIS CLOS PENDANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE DE LA COVID-19 –

RÉSOLUTION 043-20

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté l'arrêté ministériel numéro 2020-004 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 le 15 mars dernier qui stipule à la page 4 que : « *Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication* ».

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les assemblées du conseil d'administration, durant la période de pandémie de la COVID-19, aient lieu à huis clos et que les rencontres se déroulent par vidéoconférence.

- ADOPTÉ -

6. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

RÉSOLUTION 044-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 et conservé aux archives sous le no A20-11 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

7. AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2019-

RÉSOLUTION 045-20

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 montrent un excédent net des revenus sur les dépenses de 484 523 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 de la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit qu'une société peut intégrer dans son budget, soit le budget de l'année 2021, comme revenu, tout surplus de l'exercice précédent, soit le surplus non affecté de l'année 2019 de 484 523 \$.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le surplus non affecté de l'exercice 2019 au montant de 484 523 \$ soit et est affecté au budget de l'année 2021.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Due à la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les personnes intéressées à poser des questions ou qui avaient des documents à transmettre au conseil d'administration ont été invitées à le faire via courriel avant le 8 avril 16h. Voici le détail des questions/documents reçus.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau a envoyé des documents par courriel qui ont été déposés aux administrateurs avec les documents électroniques du présent CA afin qu'ils en prennent connaissance. Une réponse écrite afin de répondre aux questions sera envoyée à Mme Croteau suite à l'assemblée.

Madame Élise Pigeon

Madame Pigeon nous a contacté par courriel et nous partage son inquiétude concernant le respect des règles de distanciation à bord des autobus par les autres usagers. Le document a également été déposé aux administrateurs avec les documents électroniques du présent CA afin qu'ils en prennent connaissance. Une réponse écrite sera envoyée à Mme Pigeon suite à l'assemblée.

8. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 039-20 ET RÉDUCTION DE SERVICE/COVID-19-

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

9. PLAN D'AFFAIRES 2020 DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBOOKE (CMDS) -

RÉSOLUTION 046-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil approuve le Plan d'affaires 2020 du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) et autorise la présentation dudit plan au ministère des Transports (MTQ), aux fins d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – volet III.

Que ledit Plan d'affaires 2020 du CMDS soit et est conservé aux archives sous le no A20-12.

- ADOPTÉ -

10. ÉTAT DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19 -

RÉSOLUTION 047-20

ATTENDU la situation exceptionnelle due à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la STS est identifiée comme un service essentiel par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour réduire les risques de contagion, la STS procède au nettoyage quotidien des surfaces d'appuis et de l'habitacle chauffeur, tel que suggéré par la Santé publique;

ATTENDU QU'en situation de crise, le directeur général peut procéder aux dépenses nécessaires selon l'article 6.2 du règlement R-003 et que par la suite il doit faire état de ces dépenses au conseil d'administration;

ATTENDU QUE lors de l'atelier de travail du 11 mars 2020, le conseil a réitéré que le directeur général pouvait procéder aux dépenses jugées nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration approuve la dépense au montant de 73 285,44\$ pour le travail effectué par le sous-traitant GUS pour la désinfection des véhicules du 14 mars au 27 mars 2020.

Que le directeur général soit et est autorisé à poursuivre ces dépenses jusqu'à la fin de la pandémie.

- ADOPTÉ -

11. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « FABRICATION ET INSTALLATION D'ABRIBUS » - APPEL D'OFFRES STS-20-01-

RÉSOLUTION 048-20

A soumissionné :

Industrie Fabco inc.

160 881,25\$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la plus basse soumission conforme d'Industries Fabco inc. pour la fabrication, installation d'abribus au prix de cent soixante mille huit cent quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq (160 881,25\$) toutes taxes incluses soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A20-13.

- ADOPTÉ -

12. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE –

RÉSOLUTION 049-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mars 2020 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Evelyne Beaudin

Aucun message

Monsieur Pierre Avard

Aucun message

Monsieur Pierre Tremblay

M. Tremblay adresse ses félicitations au sujet des États financiers 2019. Il indique qu'une fois de plus, les résultats confirment que les bonnes personnes sont au bon endroit au sein de l'équipe de la direction.

Madame Chantal L'Espérance

Mme L'Espérance rappelle aux membres l'importance de rester prudent et partage son souhait que le moins d'employés soient affectés par la COVID-19.

Madame Dany Grondin

Madame Grondin salue la proactivité de la direction et souligne le travail remarquable des employés qui continuent d'offrir un service malgré la situation difficile liée à la COVID-19.

Monsieur Éric DesLauriers-Joannette

Monsieur DesLauriers félicite le courage des employés pour leur présence au travail afin de continuer à livrer un service essentiel pour les citoyens en cette période de pandémie.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault exprime le désir de réfléchir à une façon de saluer tout le travail accompli afin d'exprimer la satisfaction du conseil d'administration envers tous les employés de la STS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 21

Sherbrooke (Québec), le 8 avril 2020.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson